

VILLE DE HOMBOURG-HAUT

Département de la Moselle – Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 17

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 septembre 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme FARAONE – M. ZINS – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – M. FRIDERICH (à compter du point 3).

Absents excusés : Mme THIL (qui a donné procuration de vote à Mme BOJOLY) – Mme LAGRANGE (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – Mme HILLEBRAND (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – Mme FERRARA (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – M. DOME (qui a donné procuration de vote à Mme STOLL) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – Mme JAKUBIAK (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. ADELER – Mme LEININGER (qui a donné procuration de vote à M. SCHMIDT) – M. ZERKOUNE (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC) – Mme BRAUSCH – M. WILHELM.

Absent : M. FRIDERICH (jusqu'au point 2 inclus).

Point n° 4 : Eclairage public – Dispositif Intracting avec la Banque des Territoires – Délibération de principe

Monsieur KARST, rapporteur :

Le contexte européen et international bouleverse à l'heure actuelle la stabilité du marché de l'énergie. Conscient de la nécessité de mettre en place une politique de sobriété énergétique pour préserver ses habitants et les marges de manœuvre de la collectivité, la Ville de Hombourg-Haut engage un plan massif de modernisation de son éclairage public. Ce plan de modernisation décrit la volonté de se doter d'équipements davantage respectueux de l'environnement et de réduire la consommation énergétique et les dépenses associées.

Cette démarche, engagée en concertation avec la régie municipale ENES, a également pour but de rendre l'éclairage public plus adaptable grâce à des outils de pilotage modernes qui permettront notamment l'abaissement de l'intensité d'éclairage durant certaines périodes sans pour autant avoir recours à l'extinction.

Cette opération d'investissement est aujourd'hui rendue possible financièrement grâce au partenariat engagé dans le cadre du dispositif Intracting de la Banque des Territoires, dont les collectivités labellisées « Petites Villes de Demain » peuvent bénéficier. Cette opération fera également l'objet de demande de subventions complémentaires auprès des partenaires traditionnels de collectivité et de l'Etat dans le but d'amortir au plus vite cette dépense d'investissement qui générera jusqu'à 70% d'économie d'énergie sur l'éclairage public dès la fin des travaux.

Le Conseil Municipal de Hombourg-Haut, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

Pour le financement de cette opération, Laurent MULLER, Maire de Hombourg-Haut, est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations une Convention d'avance remboursable dont les termes seront définis par une délibération ultérieure, pour un montant total maximum de 747 859€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le **28/09/2022**

ID : 057-215703323-20220926-CM26092022PT4-DE

Ligne du Prêt : Avance remboursable Intracting (ARI)

Montant : 747 859 euros

Durée d'amortissement : 12 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0,75 %

Typologie Gissler : 1A

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des membres de la commission des finances, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, son Maire, Monsieur Laurent MULLER, délégataire dûment habilité, à signer seul la demande de réalisation de fonds et tout document afférent à cette opération.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 27 septembre 2022

Le Maire,
Laurent MULLER



L. Muller